



CADASIL France

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Hôpital Lariboisière, Service de Neurologie, 2, rue Ambroise Paré, 75010 PARIS

Renseignements et courrier : Catherine Surjous – 50 rue Vergniaud – 75013 PARIS

Courriel : president.cadasil@yahoo.fr Site Internet : www.cadasil.com

Paris, le 14 avril 2025

Invitation (*) à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de CADASIL France portant sur 2024 qui se tiendra le

Samedi 24 mai 2025 à 10h30 (accueil à partir de 9h30)
Salle Anizan - 47 rue de la Roquette - 75011 PARIS (3ème étage)

Près de l'église Notre Dame de l'Espérance. Parking public sous l'hôtel Ibis, 15 rue Breguet. Métro : Bastille puis 10 mn de marche

Le déroulement de la journée sera le suivant :

- Émargements à partir de 9h30
- Assemblée Générale à partir de 10h30
- Apéritif à 12h et repas à 12h30
- Exposés médicaux à 14h30 puis questions à l'équipe médicale.
- Clôture à 17h, environ.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du matin sera le suivant :

- Présentations du rapport moral et du rapport financier de l'année 2024 ainsi que du budget et du programme d'activités de l'association en 2025. Questions diverses.
- Votes : quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association en 2024 ; approbation des comptes de l'exercice écoulé, 2024 ; adoption du budget prévisionnel 2025.

Seuls les adhérents qui se sont acquittés de leur cotisation durant l'année civile 2024 pourront voter durant cette AG.

Nous vous remercions de nous faire part de votre **présence à l'AG** par le bulletin-réponses ci-joint **avant le : 12 mai 2025, ainsi que de votre présence au repas**, cette réservation étant indispensable car le nombre d'assiettes commandées en dépend (**).

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale et que vous êtes à jour de cotisation (versée entre le 1/01/2024 et le 31/12/2024), nous vous invitons à nous transmettre votre pouvoir signé en désignant :

- soit un autre membre de l'association qui est aussi à jour de sa cotisation et sera présent à l'AG,
- soit un membre du Conseil d'Administration.

Dans le cas d'un pouvoir blanc, un membre du conseil d'administration sera désigné pour voter en votre nom.

Même si vous n'avez pas versé de cotisation en 2024, vous serez les bienvenus, mais sans obtenir de droit de vote.

Bien cordialement,

Catherine Surjous, présidente.

(*) Cette invitation vaut convocation pour les adhérents à jour de cotisation.

(**) Pour des raisons administratives, une participation financière au repas n'est pas demandée. Nous proposons aux participants qui le souhaitent de compléter leur cotisation avec un don supplémentaire pour aider au paiement du repas par l'association, ou de déposer une contribution dans une corbeille le jour de l'AG.

Il est important de nous prévenir avant le 12/05 en cas d'empêchement alors que vous auriez réservé un repas.

Si vous annuliez après le 12/05, le repas nous serait facturé.